

Nouvelles importantes sur votre régime d'assurance collective

Manuvie est fière d'avoir été choisi comme assureur de votre régime d'assurance collective pour votre assurance soins de santé, soins dentaires et compte de gestion-santé. Nous vous souhaitons la bienvenue comme participant au sein du régime de Teledyne DALSA, Inc. en vigueur le 1^{er} mai 2017.

Quoi de neuf?

Vos numéros de contrat – À compter du 1^{er} mai 2017, votre nouveau numéro de contrat pour les garanties de soins de santé et soins dentaires sera le **5623** et celui pour votre compte de gestion-santé sera le **5624**. Il est important pour vous d'inscrire ces nouveaux numéros sur vos demandes de règlement que vous enverrez chez Manuvie.

Votre numéro de participant – Votre numéro de participant pourrait avoir été modifié, vous le trouverez sur votre carte d'avantages sociaux incluse dans cette trousse.

Votre carte d'avantages sociaux – Vous trouverez tout ce que vous aurez besoin sur votre nouvelle carte d'avantages sociaux Manuvie; elle vous servira comme carte de paiement à la pharmacie, comme carte d'identification pour vos fournisseurs de santé (hôpital, dentiste, et autres professionnels de la santé) et aussi comme carte d'assistance voyage. Vous remarquerez qu'elle inclut votre numéro de contrat, numéro de certificat et votre nom. De plus, vous y trouverez le numéro de téléphone pour notre service à la clientèle ainsi que l'adresse de notre site web pour simplifier vos communications avec Manuvie.

Demande de règlements – Veuillez nous faire parvenir toutes demandes de règlement à compter du 1^{er} mai 2017. N'oubliez pas d'inscrire votre nouveau numéro de contrat et votre numéro de participant. Manuvie s'occupera de traiter votre demande.

Il est important de noter que la balance à votre compte de gestion santé sera transférée durant la première semaine de mai.

Accès au site du participant de Manuvie – Notre site du participant sera à votre disposition à compter du 1^{er} mai 2017. Afin de vous aider dans l'activation de votre profil sur ce site, une lettre indiquant un code d'activation vous sera envoyée à votre résidence au cours de la première semaine de mai 2017. Si vous ne l'avez pas reçu d'ici le 15 mai, communiquez avec Manuvie pour assistance.

Nous vous recommandons d'accéder au site du participant dans le plus bref délai afin de vérifier votre information personnelle et celle de vos personnes à charge. Si une correction est nécessaire, veuillez communiquer avec votre représentant RH.

Puisque vos détails bancaires n'a pas fait l'objet du transfert des données suite à la transition, vous aurez l'opportunité d'indiquer ces informations en tout temps sur notre site du participant. Si vous n'accédez pas au site des participants pour indiquer ces informations, vous recevrez votre remboursement par chèque directement à votre résidence.

N'oubliez pas pour le 1^{er} mai 2017

- Remplacez votre carte d'avantages sociaux par votre nouvelle carte de la Manuvie.
- Envoyez toutes vos demandes chez Manuvie à compter du 1^{er} mai 2017.
- Faites votre inscription en ligne afin de prendre avantage de tous nos services.
- Veuillez lire attentivement le feuillet ci-joint car il contient de l'information sur Manuvie tel que comment obtenir de l'information sur votre régime, ce que vous pouvez faire, comment nous joindre, soumettre vos demandes et plus encore.

Des questions?

Vous pouvez consulter le document FAQ (Foire aux questions) qui est disponible sur le portail Manuvie (manuvie.ca/TeledyneCanada) ou communiquer avec le Service à la clientèle de Manuvie au 1 800 268-6195, de 8 h à 20 h (heure de l'Est).

Bienvenue chez Manuvie!